

# BREFCENTRE Synthèses

Bulletin Régional Travail Emploi Formation

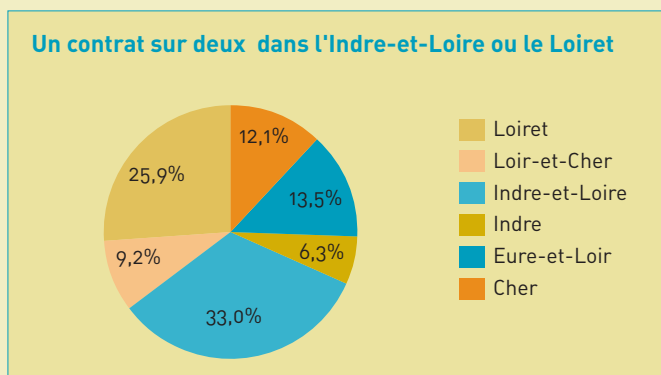
Mai 2013

## Les contrats de professionnalisation en région Centre

3 759 contrats de professionnalisation ont été enregistrés en 2012 dans la région Centre et 14 700 sur les quatre dernières années. Sur cette période, six contrats sur dix sont originaires de l'Indre-et-Loire ou du Loiret.



Source : Dares, traitement Direccte



Source : Dares, traitement Direccte

## → Les contrats de professionnalisation en région Centre en 2012

### Les bénéficiaires du contrat de professionnalisation

#### Plutôt jeunes et une majorité d'hommes

Les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation en région Centre sont très majoritairement des jeunes de moins de 26 ans, soit 74,8 % des entrants (80,4 % pour la France entière), avec des situations très variables selon les départements : de 63,3 % des effectifs dans le département de l'Indre à 80,8 % en Eure-et-Loir.

Les embauches des personnes âgées de 45 ans et plus restent marginales (3,4 % dans la région, 2,5 % pour la France).

La situation reste inchangée par rapport aux années précédentes : les hommes restent majoritaires à signer un contrat de professionnalisation (52,7 % des bénéficiaires) et sont plus nombreux qu'au niveau national (48,5 %).

#### La situation avant l'entrée en contrat de professionnalisation

(NB : La situation des postulants avant l'entrée dans la mesure n'est plus observée en 2012.)

En 2011, les bénéficiaires du contrat de professionnalisation étaient moins nombreux dans le Centre qu'en France à être en situation de fin de scolarité (23,8 %, soit 7,9 points d'écart avec la proportion nationale), ils étaient en revanche plus souvent demandeurs d'emploi (respectivement : 34,1 % et 31,9 %).

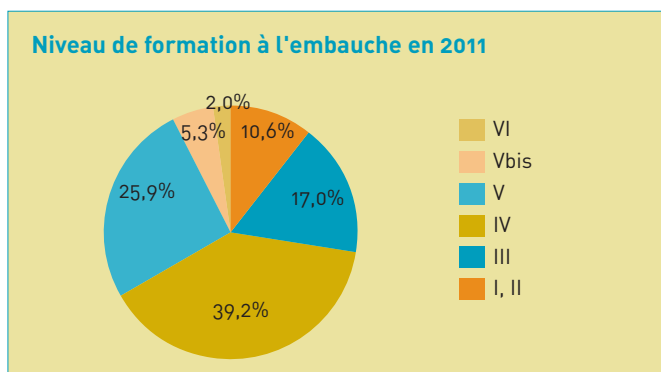
Dans les autres cas, ils étaient salariés (23,3 %) ou bénéficiaires d'un contrat aidé ou d'un stage de formation professionnelle (16,9 %).

#### Plus souvent des hauts niveaux de formation à l'embauche

En 2011, comme les années précédentes, les embauches se sont plutôt concentrées vers les personnes ayant les niveaux de formation les plus élevés.

Au moment de leur embauche, 66,8 % des personnes avait un niveau de formation égal ou supérieur au niveau IV de l'éducation nationale (baccalauréat) et la proportion de ceux ayant atteint ou dépassé le niveau III était de 27,6 %.

Le niveau V (CAP, BEP) était celui de 25,9 % des bénéficiaires d'un contrat, plus souvent rencontré qu'au niveau national (20,3 %).



Source : Dares, traitement Direccte

## Les entreprises qui recrutent

### Près d'un contrat sur quatre dans le secteur du commerce

Comme les années précédentes, le secteur du commerce reste en 2012 le principal utilisateur des contrats de professionnalisation, avec 24,3 % des embauches réalisées.

En seconde position, les activités de service administratif et de soutien totalisent 12 % des recrutements.

Viennent ensuite les activités de la construction et celles du transport-entreposage (respectivement 9,9 % et 9,1 %).

Les dix premiers secteurs d'activité totalisent 78,5 % des contrats.

### Les secteurs qui ont recruté avec un contrat de professionnalisation en 2012

En % de contrats enregistrés

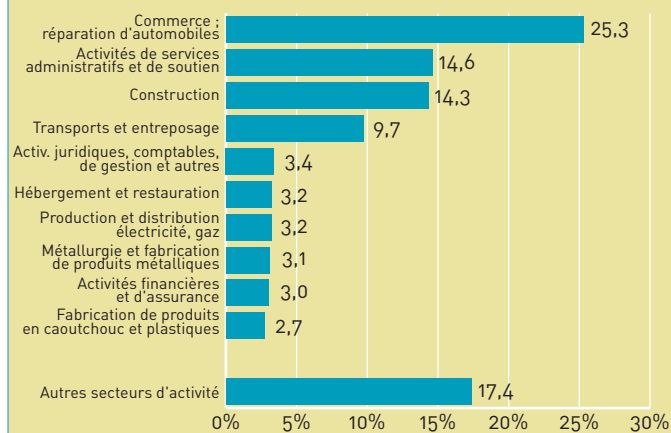
Commerce ; réparation d'automobiles	24,3
Activités de services administratifs et de soutien	12,0
Construction	9,9
Transports et entreposage	9,1
Activités financières et d'assurance	5,4
Autres activités de services	4,4
Activités juridiques, comptables, de gestion, architecture et autres	4,2
Hébergement et restauration	4,1
Production et distribution d'électricité et de gaz	2,9
Métallurgie et fabrication de produits métalliques	2,2
Autres secteurs d'activité	21,5
<b>Ensemble des secteurs</b>	<b>100,0</b>

Source : Dares, traitement Direccte

Plus de la moitié des embauches réalisées par les hommes proviennent de trois secteurs d'activité : commerce, réparation d'automobile et de motocycle (25,3 %), activité de services administratifs et de soutien (14,6 %), construction (14,3 %).

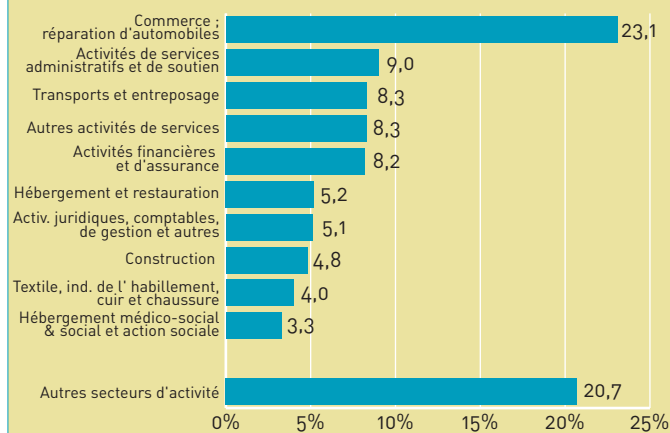
Les recrutements concernant les femmes sont plus diffus au sein des secteurs d'activité : les quatre premiers secteurs d'activité qui totalisent 48,7 % des contrats signés sont par ordre d'importance : le commerce (23,1 %), les activités de services administratifs et de soutien (9,0 %), les autres activités de services (8,3 %) et le transport-entreposage (8,3 %).

### Nombre de contrats signés par les hommes en 2012, par secteur d'activité (en %)



Source : Dares, traitement Direccte

### Nombre de contrats signés par les femmes en 2012, par secteur d'activité (en %)



Source : Dares, traitement Direccte

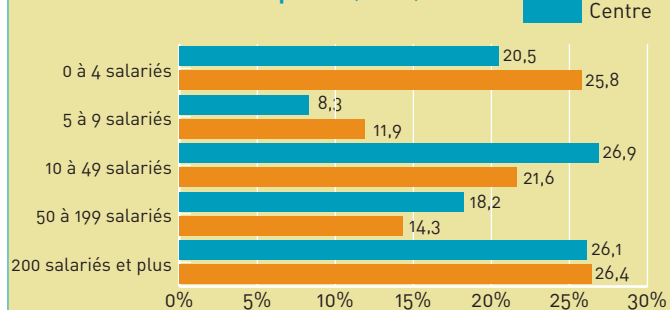
### Un contrat sur quatre signé par les grosses entreprises

Plus d'un contrat sur quatre (26,1 %) a été signé par une entreprise de 200 salariés ou plus. Ce résultat est proche de la valeur nationale (26,4 %).

Les très petites entreprises sont en revanche proportionnellement moins nombreuses dans la région Centre. 20,5 % des contrats ont été signés dans des entreprises de moins de 5 salariés (France : 25,8 %), 8,3 % dans des entreprises de 5 à 9 salariés.

La situation est inverse pour les entreprises de taille intermédiaire : 26,9 % pour les entreprises de 10 à 49 salariés (France : 21,6 %) 18,2 % pour celles de 50 à 199 salariés (France : 14,3 %).

### Répartition des contrats enregistrés en 2012 selon la taille des entreprises (en %)

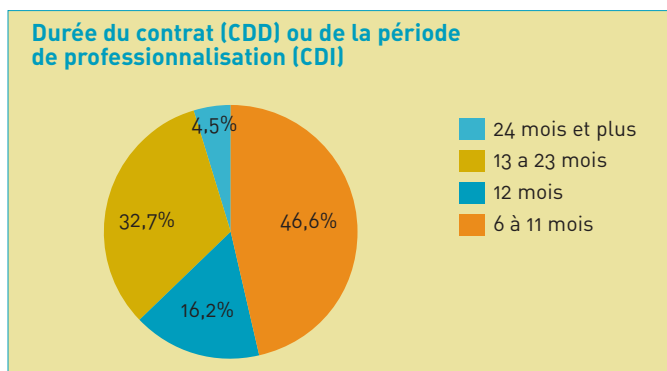


Source : Dares, traitement Direccte

## Avec quel type de contrat ?

### Une large majorité de contrats à durée déterminée

Les contrats de professionnalisation sont dans la très grande majorité des contrats à durée limitée (contrats à durée déterminée : 81,9 % ou mission de travail temporaire : 4,1 %). Les contrats à durée indéterminée, même s'ils sont plus souvent rencontrés qu'au niveau national, restent peu nombreux (14 % des contrats signés en 2012).



Source : Dares, traitement Direccte

La durée du contrat (ou de la période de professionnalisation en cas de CDI) reste courte : six contrats sur dix couvre une période inférieure ou égale à l'année.

### Les métiers préparés

Près de sept contrats sur dix visent une qualification dans les services (domaines de formation). Les hommes poursuivent une des formations du domaine de la production dans presque 47 % des cas, cinq fois plus souvent que les femmes qui ont, pour leur part, opté à près de 89 % pour une formation du domaine des services.

Domaine de formation	Hommes	Femmes	Total
Production	46,8	8,6	29,7
Services	51,8	88,7	68,3
Autres	1,4	2,7	2,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les formations dans les métiers du commerce et de la vente se maintiennent en tête aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Suivent les métiers du transport, de la manutention-magasinage, du bâtiment, de la mécanique, du génie climatique pour les hommes, les métiers de la coiffure, l'esthétique, des services aux personnes, de la banque, de l'immobilier, de la comptabilité, du secrétariat pour les femmes.

### La validation des qualifications

Les diplômes de l'enseignement technologique ou professionnel délivrés par l'Etat ou les autres certifications assimilées restent les qualifications majoritairement délivrées (60,4 % des certifications en 2012).

Les qualifications reconnues dans les classifications d'une convention collective de branche totalisent 23,5 % des certifications.

Enfin, les C.Q.P. (Certificats de Qualification Professionnelle) sont présents dans 16,1 % des contrats.

## Le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats.

Le contrat de professionnalisation vise l'insertion, le retour à l'emploi et/ou la reconversion professionnelle des jeunes et des adultes par l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue par l'Etat et/ou les branches professionnelles. Il permet à l'entreprise de recruter des personnes dont la qualification est en complète adéquation avec son besoin de compétences.

Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans sont rémunérés en pourcentage du Smic, selon leur âge et leur niveau de formation. Les salariés âgés de 26 ans et plus perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic, ni inférieure à 85 % du salaire conventionnel.

Le contrat ouvre droit pour l'employeur, pour certaines embauches et dans certaines limites à une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale.

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée avec une action de professionnalisation. L'action de professionnalisation, dont la durée minimale est comprise entre 6 et 12 mois, voire 24 mois sous certaines conditions, comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation. Les formations ont une durée comprise entre 15 et 25% de la durée totale du contrat à durée déterminée ou de la période de professionnalisation du contrat à durée indéterminée sans pouvoir être inférieures à 150 heures.

### Avertissement :

Les données du présent document ont été établies à partir d'un fichier provisoire.



**Direction régionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Centre**

12, place de l'Étape - CS 85809 - 45058 ORLEANS CEDEX 1  
Téléphone : 02 38 77 68 00 Fax : 02 38 77 68 01

[www.centre.travail.gouv.fr](http://www.centre.travail.gouv.fr)

**Directeur de la publication : Patrice GRELICHE**

Réalisation : Jacques MOTHON (Service Etudes Evaluation Statistiques)  
Mise en page : Sylvie GAILLOT